

Bureau du CESER Nouvelle-Aquitaine  
6 novembre 2018

## Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

22 millions de tonnes de déchets produits en Nouvelle-Aquitaine ! C'est l'estimation réalisée dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Depuis la loi NOTRE de 2015, la Région est en effet devenue responsable de la planification des déchets ; la prévention, la collecte et le traitement relèvent quant à eux de différents opérateurs locaux. Pour encadrer leur action, le Conseil régional a élaboré un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et y ajoute un plan d'actions pour l'économie circulaire. Ce projet, co-construit avec les acteurs locaux, les collectivités, les associations et la population a été présenté au CESER en octobre.

Si le CESER est globalement d'accord sur ce plan qui affiche en priorité la prévention des déchets et une gestion de proximité, des interrogations demeurent cependant sur la portée réelle du plan compte tenu de la multiplicité des acteurs concernés et des compétences limitées de la Région en matière de déchets. Aussi, le CESER souhaite que le Conseil régional mobilise les leviers incitatifs dont il dispose en matière de formation, de soutien à la recherche et à l'innovation, de développement économique ainsi qu'au titre de sa fonction de maître d'ouvrage : éco-conditionnalités des aides, notamment pour le BTP, clauses dans les appels d'offre pour les marchés publics... Le CESER attire l'attention sur le risque d'incohérences entre politiques départementales et plan régional, sur les contradictions potentielles entre intérêts locaux et objectifs globaux, par exemple autour de la gestion des incinérateurs et enfin sur la nécessaire cohérence du PRPGD Nouvelle-Aquitaine avec ceux des régions limitrophes. La dimension sociale enfin mériterait d'être mieux prise en compte, avec en premier lieu un volet formation (valorisation des emplois, nouveaux métiers... et formation à l'économie circulaire), en second, le renforcement de la traçabilité des déchets exportés et la lutte contre les pratiques illégales, et pour finir, le coût de la gestion des déchets pour les ménages. Le CESER espère qu'il sera possible d'apporter une réponse à la préoccupation sociale en accompagnement du SRADDET.

Enfin, une sensibilisation poussée de tous les acteurs et en particulier des citoyens et des acteurs économiques est essentielle, ce qui suppose une communication adaptée et accessible aux non-spécialistes.

**CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

**SITE DE LIMOGES**

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)